

COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27

Fax : 03-87-75-68-71

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2018**

Etaient présents :

Mmes Sylvie BURGER, Martine GILLARD, Marie-Claire GUILLOTON, Dominique KNECHT, Ann-Pascale MARIGNY, Viviane TOUSSAINT, Monique LEYDER, Nadine GARCIA ;
MM. Jean-Claude BASTIEN, Frédéric BERTRAND, Jacques DEVAVRY, Thierry GRANDJEAN, Jean-Michel GUERNÉ, Christophe LAURENT, Vincent TILLEMENT

Etaient absents excusés : Mme Véronique DAL BORGIO (Procuration à Mr BERTRAND), M Georges CHIRRE (Procuration à Mr BASTIEN)

Etait absent non excusé : NEANT

Secrétaire de séance : Madame KNECHT Dominique

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2017

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Jean-Michel GUERNÉ, 1^{er} Adjoint en charge des Affaires Financières, qui rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2017

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Michel GUERNÉ, 1^{er} Adjoint en charge des Affaires Financières, a été désigné pour présider au vote du Compte Administratif,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Trésorier de Verny,

VU le Compte Administratif 2017 dressé par l'ordonnateur qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	1.165.782,65 €
Dépenses de fonctionnement	1.015.534,11 €
Résultat de fonctionnement reporté (N-1) en excédent	156.663,39 €
Résultat de fonctionnement de clôture	306.911,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	1.032.474,62 €	
Dépenses d'investissement	1.435.269,73 €	
Résultat d'investissement reporté (N-1) en excédent	168.891,25 €	
Résultat d'investissement de clôture	(-) 233.903,86 €	
Restes à réaliser	Dépenses	160.043,94 €
	Recettes	284.490,66 €
	Excédent	124.446,72 €
Soit en tenant compte des restes à réaliser, Un besoin de financement en investissement de	109.457,14 €	

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- **Au compte 1068 du budget primitif 2017 la somme de 109.457,14 €**
- **En report à nouveau (ligne 002) le surplus, soit 197.454,79 €**
- *Pour mémoire, inscrire en D 001 : 233.903,86 €*

Monsieur le Maire est invité à se retirer lors du vote du présent point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif du budget de la commune pour l'exercice 2017.

3 – VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2018

Le Conseil Municipal,

VU les bases d'imposition de l'état 1259 TH/TF transmises par les Services Fiscaux de la Moselle pour l'exercice 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de conserver les taux d'imposition fixés en 2017, à savoir :

Taxe d'habitation	11,38%
Taxe sur le foncier bâti	14,18%
Taxe sur le foncier non bâti	37,65%

PREND acte des produits de la fiscalité directe locale notifiés pour 2018 :

	2018 (Produits estimés)
Taxe d'habitation (TH)	254.684 €
Taxe Foncière Bâti (TFB)	335.782 €
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	12.048 €
TOTAL 1	602.514 €
Attribution de compensation M.M.	102.916 €
Taxes sur les pylônes électriques *	37.888€
TOTAL 2	140.804 €
TOTAL GÉNÉRAL (1+2)	743.318 €

(*) 16 pylônes électriques à 2368 € / pylône

4 – VOTE DU BUDGET 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver le projet de budget primitif présenté par Monsieur Jean-Michel GUERNÉ, 1^{er} Adjoint, Chargé des Finances, pour l'année 2018 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	566.100€
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (chapitre 011)	394.200€
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	96.300€
CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66)	39.000€
CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)	0€
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	2.870€
DÉPENSES IMPRÉVUES (chapitre 022)	8.234,79€
VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 023)	185.000€
TOTAL	1.298.704,79 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
ATTÉNUATION DE CHARGES (chapitre 013)	26.000€
PRODUIT DES SERVICES (chapitre 70)	24.642€
IMPÔTS ET TAXES (chapitre 73)	790.000€
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)	260.100€
PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)	10.100€
PRODUITS FINANCIERS (chapitre 76)	0€
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)	9.000€
TOTAL	1.119.842€
RÉSULTAT REPORTÉ	197.454,79€
TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	1.317.296,79€

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Attribution compensation à MM (voirie) – art 2046	46.740€
Op° 121	20.400€
Op° 134	275.000€
Op° 140	40.000€
Op° 141	10.000€
Op° 142	128.000€
Op° 143	230.000€
Op° 144	100.000€
Op° 145	2.000€
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (chapitre 16)	88.000€
DÉPENSES IMPRÉVUES (chapitre 020)	11.143€
TOTAL	951.283€
RESTES Á RÉALISER	160.043,94€
SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ	233.903,86€
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1.345.230,80€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT (chapitre 021)	185.000€
SUBVENTIONS (chapitre 13)	35.673€
DOTATIONS (chapitre 10)	56.000€
AMORTISSEMENTS (chapitre 040)	2.870€
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2016 (article 1068)	109.457,14€
PRODUIT DE CESSION (chapitre 024)	675.000€
EMPRUNT	0€
TOTAL	1.064.000,14€
RESTES Á RÉALISER	284.490,66€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1.348.490,80€

6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2018

VU les demandes formulées par les associations ci-dessous,

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer les subventions telles que définies ci-après :

Associations	Subvention sollicitée	Subvention accordée
A.E.A. (Association Entraide et Amitié) PELTRE	1 950 €	1 950 €
A.S.PELTRE. Association Sportive PELTRE	4 000 €	4 000€
TC PELTRE (Tennis Club) PELTRE	5 000 €	5 000 €
TOTAL	15 486,23 €	14 582,23 €

Monsieur Thierry GRANDJEAN est sorti pour le vote de la subvention à l'A.S. Peltre.

Madame Ann-Pascale MARIGNY et Monsieur Frédéric Bertrand pour le vote de la subvention au T.C. Peltre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'octroyer les subventions telles que définies ci-dessus.

5 – RYTHMES SCOLAIRES – RENTRÉE SEPTEMBRE 2018

VU le code de l'éducation,

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

VU les avis favorables des conseils d'école d'une part, de l'école élémentaire en date du 19 mars 2018 et d'autre part, de l'école maternelle en date du 20 mars 2018, pour le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018 ;

VU le résultat du sondage auprès des parents d'élèves qui met en évidence une volonté de retourner à la semaine de 4 jours ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE

DÉCIDE un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018, avec une répartition des enseignements sur 8 demi-journées par semaine en fixant la semaine scolaire comme suit :

	<i>MATIN</i>		<i>APRES-MIDI</i>	
	<i>Début</i>	<i>Fin</i>	<i>Début</i>	<i>Fin</i>
LUNDI	8h30	12h00	13h45	16h15
MARDI	8h30	12h00	13h45	16h15
JEUDI	8h30	12h00	13h45	16h15
 VENDREDI	8h30	12h00	13h45	16h15

DECIDE de saisir le Directeur Académique de l'Education Nationale afin d'obtenir la dérogation nécessaire à cette nouvelle organisation.

7 – FRAIS DE SCOLARITÉ – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE PELTRE POUR LES ENFANTS N'HABITANT PAS LA COMMUNE À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 et 2017-2018

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de conserver la participation des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves non-résidents de la Commune de Peltre au prix forfaitaire de :

- **903 euros** par an par élève scolarisé en **école maternelle**
- **332 euros** par an par élève scolarisé en **école élémentaire**,